

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Yonne

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 12

Date de convocation :
14 février 2023

Date d'affichage :
14 février 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEFARGEAU**

Séance du 01 Mars 2023

L'An deux mille vingt-trois, le premier mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Dominique MOREL, Jean-Louis MANGIN, Serge SAUVAGERE, Gérard NIMSGERN, Jean-Pierre SINDONINO, Céline PARIS, Florence CAPITAIN (arrivée à 19h30), Romain BELIGAT,

Absents excusés : Christine SIGONNEAU (pouvoir à Jean-Pierre SINDONINO), Élisabeth NOYEMIAN (pouvoir à Dominique MOREL), Séverine TROMPARENT (pouvoir à Céline PARIS), Céline PORTOLES, Clémence HARNIST, Justin SAFFROY

Secrétaire de séance : Gérard NIMSGERN

INVESTISSEMENT 2023 – CHOIX DES ENTREPRISES

Délibération n° 2023-09

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de réaliser les travaux prévus par le conseil municipal lors de la séance du conseil du 06 décembre dernier :

- réfection de la voirie communale (CV3 route de Bois l'Abbé, route de Montmercy et CV6)
- 2eme tranche des travaux de rénovation de l'église

Plusieurs devis ont été demandés à diverses entreprises.

Le maire informe qu'il faut également réaliser des travaux de sécurisation de l'espace extérieur du Centre de Loisirs (ALSH) non prévus initialement

Après analyse des devis, le conseil décide

- d'effectuer dans un premier temps uniquement la réfection de la voirie du CV3, route de Bois l'Abbé et de la route de Montmercy ainsi que le dérasement des accotements de ces voiries.
- de lancer la 2eme tranche des travaux de réfection de l'église
- d'accepter les travaux de sécurisation de l'espace extérieur de l'ALSH

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **Travaux de réfection de la voirie communale** :

- **DE RETENIR** la société COLAS, 48 chemin des ruelles 89380 APPOIGNY, pour un montant de 99 801.25 € HT pour la réfection de voirie du CV6 route de Bois l'Abbé ; pour un montant de 45 669.85 € HT pour la réfection de voirie route de Montmercy et pour un montant de 10 332.00 € HT pour le dérasement des accotements de ces voiries ;

- **Travaux de rénovation de l'église (2eme tranche)**

DE RETENIR :

- la société DELAGNEAU, 37 avenue Jean Mermoz 89000 Auxerre, pour un montant de 12071.25 € HT afin de réaliser les travaux de peinture Travaux de peinture ;
- la société RTP, 2 rue des champs Casselins 89000 St Georges sur Baulche pour un montant de 16 148.00 € HT afin de réaliser la reprise du sol ;
- la société A Vos Mesures 30 rue Paul de France 89130 Toucy, pour un montant de 2312.78 € HT afin de changer un ouvrant à la sacristie ;
- la société L'Atelier de Tubie , Nle 6 89290 Champs sur Yonne pour un montant de 1200 € HT afin de restaurer les colonnettes de l'autel ;
- la société Mobilier Liturgique , 1 rue Jean Jaurès 74000 Annecy pour un montant de 4661.20 € HT + 17458.17 € HT + 988.00 € HT = 23 107.37 € HT afin d'acquérir les bancs et les barres de reliage et les chaises
- la société Bodet, 220 rue Ferdinand Perrier 69805 St Priest pour un montant de 2399.00 € HT afin de remplacer la centrale de la sonnerie de la cloche ;
- la société Di Malta, 15 avenue du Château 89000 St Georges sur Baulche pour un montant de 1985.00 € HT + 9955.00 € HT = 11940.00 € HT afin d'effectuer la réfection des enduits ;

- **Travaux de sécurisation de l'espace extérieur du centre de Loisirs**

- **DE RETENIR** la société Robin-Ducrot Métallerie ZA Les champs Gilbards 89240 Pourrain, pour un montant de 9 694.00 € HT pour poser un garde-corps sur le muret, installé un pare vue et un portail coulissant autoportant ;
- D'AUTORISE le maire à signer les devis correspondants à ces travaux.

Fait et décidé les jour, mois et an que dessus.

Ont signé tous les membres présents.

Le Maire,



Pascal BARBERET